

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Delamarre, 1er avril 1867

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 2 p. (122r, 123v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Delamarre, 1er avril 1867, Équipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45657>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [1er avril 1867](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Delamarre, Alexandre](#)

Lieu de destination Le Raincy (Seine-Saint-Denis)

Description

Résumé Godin répond à la demande de renseignements de Delamarre bien qu'il pensait que François Humbert les lui avait communiqués : le jardinier percevra 150 F par mois sans autre avantage ; il se loge à sa convenance, sa femme peut trouver une occupation selon ses aptitudes, ses enfants reçoivent une éducation gratuite ; il doit avoir la capacité de diriger 4 à 6 ouvriers jardiniers travaillant principalement au potager de deux hectares. Godin lui confirme qu'il aimerait qu'il occupe l'emploi et il lui demande de lui préciser ses intentions.

Mots-clés

[Emploi](#), [Famillistère](#), [Jardins](#)

Personnes citées [Humbert, François](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

122
Guin le 1^{er} avril 1869

Monsieur Delamarre

Je m'assure que vous me demandiez
mes conditions je pense que est
Reimbert vous les avait fait connaître
il lui avait été dit que je donne
125 francs par mois pour tout
avantage. Le jardinier et concubine
comme tous les autres employés de
la maison il se loge et il vit comme
il l'entend. Sans aucun logement pris à son compte
occuper suivant ce qu'elle sait faire
et les enfants reçoivent une bonne
éducation gratuitement sans établis-
sement.

Le jardinier doit être capable de
bien conduire de 4 à 6 autres jardiniers
suivant la saison et de faire qu'ils
s'occupent consciencieusement de travail
du jardin la partie principale est
le potager qui comprend plus de
deux hectares.

votre lettre me laisse à penser que
vous pourriez être passablement de temps
à venir définitivement de la position
vous conviendrait après être venu à
Guin car en ne venant que dimanche
prochain cela ne serait pas définitif.
vous demanderez dans votre lettre
un certain temps avant de venir

Vous instaler au travail je vous
 prie donc de me faire le détail de
 vos intentions car si elle ne me
 permettent pas d'espérer de vous voir
 bientôt au travail je serais obligé
 de ne pas manquer une seule
 occasion. quoique je sois sûr de
 voir prendre la fonction en vain
 du bien que bon m'a dit de vous
 dire moi-même je vous prie de
 intentions et mesurer mes civilités

G. L.

Louis L.

Le 10 novembre 1844

M. L.

Je vous prie de m'excuser
 pour le retard que j'ai eu
 à vous répondre. Je suis
 très occupé en ce moment
 et ne puis vous écrire
 plus longuement. Je vous
 prie de m'écrire quand
 vous aurez un moment
 de loisir. Je vous prie
 de m'excuser encore une
 fois pour le retard.